Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_029_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni le 2 mars 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Geneviève MAUNY à Madame Isabelle LORAND

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/029 Subventions 2026 aux associations de type divers

Madame Stéphanie Gourin expose :

Les crédits ouverts aux associations de type divers s'élèvent à **1 120 €** (1 110 € en 2025).

Il est ainsi proposé d'ouvrir des crédits aux associations « petite enfance » à hauteur de **820 €** (810 € en 2025).

Concernant les associations d'assistantes maternelles :
Les Bout'chous sollicitent une subvention de fonctionnement de 500 €. Depuis 2025, le même montant précédemment dédié à l'Espace Jeux est réintégré au budget du service Education pour le fonctionnement du Relai Petite Enfance.

Au regard de la baisse du nombre d'adhérents, il est proposé de rééquilibrer l'aide entre les 2 associations et d'accorder à l'association les Bout'Chous un montant de 410 € (500 € en 2025).

L'Aceram sollicite également d'une subvention de fonctionnement de 320 € contre 310 € en 2025. Il est proposé de lui accorder 410 €.

Il est également proposé de soutenir 3 associations de préservation de l'environnement : Eaux et Rivière de Bretagne (100 €) et Bretagne Vivante (100 €) soit de l'agriculture : Solidarités Paysans (100 €).

Il n'y a pas de montant dédié aux projets non affectés cette année.

Il est proposé au Conseil municipal de

- **se prononcer** sur l'attribution des subventions pour l'année 2026 aux associations de type divers,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_029_1-DE

- **voter** les montants individuels accordés aux différentes associations, pour l'année 2026, en se reportant aux tableaux récapitulatifs ci-annexés,
- **imputer** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal à l'article 65748

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire

Mairie de CHANTEPIE
35

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN